Nécrologie. — Mardi à 9 heures 1/2 ont eu lieu à Saint-Christophe les funérailles de M. Varrasse-Déconinck, chef de la comptabilité à l'usine à gaz de Tourcoing, enlevé prématurément à l'affection des siens.

Parents et amis étaient venus en foule, non seulement de Tourcoing, mais de Mouveaux et des environs, pour donner un témoignage de sympathie à la famille du regretté défunt. Le deuil était conduit par les fils, M. l'abbé Varrasse, professeur à l'Institution libre du Sacré-Cœur, et ses deux frères, l'un lieutenant l'autre maréchal-des-logis, ils étaient accompagnés de leurs oncles MM. Varrasse-Bourgois, maire de Mouveaux, et Varrasse-Agache, négociant à Tourcoing. On remarquait dans la très nombreuse assistance : M. Diéval, adjoint; la plupart des conseillers municipaux, et tous les chefs de service de l'administration de la ville.

Le banquet de Sainte Barbe aux Francs-Tireurs. — La société des Francs-Tireurs du Nord, l'une des plus anciennes de Tourcoing, a célébré sa fête — la Ste-Barbe — par un grand banquet, lundi soir, à son siège, estaminet du Pré Catelan, rue de Gand.

Le président, M. Carlos Buffin, qui a remporté la palme dans tant de concours, avait à ses côtés M. C. Delavaivre, conseiller municipal, représentant M. le Maire; M. Masurel-Leclercq, conseiller municipal, vice-président; M. Em. Barrois, conseiller général du canton-Nord; M. Grisey, chef de la musique municipale, etc., etc. Les convives, membres et invités, étaient au nombre de 40.

Au dessert, le président, M. Buffin-Laden, a ouvert la série des toasts, par le discours ci-après, qu'on a accueilli par de chaleureux applaudissements :

» Messieurs,

» Je vous remercie de tout cœur pour le toast que vous venez de porter en mon honneur. La société des Francs-Tireurs du Nord peut compter sur tout mon dévouement; tant que ma santé le permettra, je ferai mon devoir et je tâcherai par mes efforts de rendre la société de plus en plus prospère.

» Je profite de l'occasion pour remercier l'administration municipale du patronage dont elle a bien voulu nous honorer cette année, et je crois être l'interprète de la société entière en lui promettant de toujours mettre notre tir à la disposition des sociétés patriotiques qu'elle protège. Je propose un toast à notre président d'honneur, le vénérable dévoué maire de Tourcoing, M. Hassebroucq, si dignement représenté à cette fête par M. Delavaivre, que je remercie également de tout cœur, parce qu'ils ont toujours défendu vaillamment la cause de la société au sein du Conseil municipal. Ce sont des amis envers lesquels nous sommes reconnaissants. Je bois donc au maire de Tourcoing et à son représentant, M. Delavaivre ». »

M. Delavaivre a répondu par une très heureuse improvisation, et il a assuré qu'il ne manquerait pas, le lendemain de faire part à notre vénérable maire, M. Hassebroucq, des excellents sentiments dont la société était animée à son égard.

Nous devons une mention toute spéciale au discours vibrant de patriotisme du vaillant conseiller général du Canton Nord, M. Emile Barrois; répondant à une certaine allusion, il s'écria : « Il ne peut être question de telle ou telle opinion: il n'y a ici que des Français qui seront toujours prêts à faire leur devoir.»

La salle était admirablement décorée : partout des faisceaux de drapeaux; il y en avait de toutes les époques, pour rappeler la vitalité de la société : On voyait notamment le magnifique étendard tricolore offert par Napoléon III, lors de sa visite à Tourcoing, en 1867

Après le banquet admirablement servi par le directeur du Pré Catelan, un charmant concert a été en quelque sorte improvisé. A noter cette particularité, que le très habile accompagnateur était un aveugle, élève de l'institut de Ronchin!

La fête s'est prolongée jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Blanc Seau. — *Un attelage en détresse.* — Mardi matin, vers 9 heures, un chariot, attelé de trois chevaux, et appartenant à M. Pardoen, fermier à La Madeleine, a été arrêté pendant près de trois quarts d'heure à l'intersection des rues du Fresnoy et du Blanc-Seau, ce qui avait produit à cet endroit un encombrement d'une douzaine de véhicules. Ce chariot, chargé de 3.000 kilos de farine, avait ses deux roues de derrière engagées dans les pavés que l'on rejette pêle-mêle après la pose des conduites d'eau en attendant le passage des ouvriers paveurs; elles s'étaient enfoncées à plus de 15 centimètres de profondeur et il n'a pas fallu moins de sept chevaux pour le retirer de sa position. Ne pourrait-on, pour éviter le retour de faits de ce genre, procéder à la réfection de la chaussée au fur et à mesure de la pose des tuyaux?

Marcq-en-Barœul. — *Vol audacieux.* — Lundi, en plein jour, on a dérobé à M. De Serrano horloger rue de Marquette, une montre à remontoir en argent d'une valeur de 30 francs. Une enquête est ouverte.

Halluin. — *Modification d'un train.* — La Compagnie du chemin de fer du Nord, porte à la connaissance des intéressés que le train T. L. (T) n° 2302 sera modifié de la manière suivante à partir du 13 décembre prochain. Au lieu de partir d'Halluin à 5 h. 45 du matin, ce train partira désormais à 5 h. 08 pour arriver à Tourcoing à 5 h. 40. Il y aura arrêt à Roncq et à Tourcoing-les-Francs seulement pour prendre et descendre les voyageurs sans bagages.

Roncq. — *L'usine de la Viscour.* — Il ne reste plus à monter qu'une seule des machines. Les autres ont commencé à fonctionner à blanc, c'est-à-dire sans refouler d'eau, pour faire l'essai de leur mécanisme et s'assurer de leur fonctionnement régulier.

— *La réunion du Conseil municipal.* — La réunion, que nous avions annoncée pour lundi soir, n'a pu avoir lieu, le Conseil ne se trouvant pas en nombre pour délibérer. En conséquence il a été convoqué à nouveau pour le lundi 17 décembre, à 5 heures du soir.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du mardi 11 décembre

Présidence de M. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 heures 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire : Diéval, Sénéchal et Masure, adjoints ; Honoré-Dumortier, Ducoulombier, Honoré-Colson, Delavaivre, Dhal-Descy, Dupont, Delphin-Dumortier, Goubo d'Anzin, Augustin Balle, Despinoy, Dron, Delva, Tack, Leplat, Roux, Delcroix, Emile Destombes, Théry-Rasson, Demouveaux, Emile Lemaire, Glorieux, Loridan et Benoist.

Excusés : MM. Salembien, Honoré Dhalluin, Didry-Dubruie, Hersin, Cruque.

Revision des listes électorales. — MM. Diéval et Ducoulombier ainsi que M. Loridan sont désignés pour faire partie des commissions de révision des listes électorales.

Ouverture d'une nouvelle rue. — M. Masquilier offre d'ouvrir une nouvelle rue au quartier de la Fin-de-la Guerre. Renvoi à l'examen des commissions compétentes.

Classement d'une rue. — Du même M. Masquilier vient ensuite une requête sollicitant le classement d'une nouvelle rue au quartier de l'Epine. Même solution que ci-dessus.

Un concours agricole à Tourcoing. — Le Comice agricole offre de donner l'année prochaine le concours agricole à Tourcoing. Les commissions des fêtes et des finances examineront l'affaire.

Demandes de subventions. — M. le Maire donne lecture de demandes de subventions du *Club Fin-de-Siècle* et de d'*Union dramatique*. Renvoi aux commissions.

Le prêt du linge. — Le Conseil donne un avis favorable à l'aliénation d'un titre de rente (4200 fr.) afin de pourvoir aux frais de cet établissement.

Service de l'ébouage. — Le Conseil approuve le cahier des charges pour la fourniture des pailles et fourrages destinés aux chevaux de l'ébouage.

Cessions de terrains à la voie publique. — Le Conseil autorise le Maire à signer deux actes relatifs à la cession de parcelles de terrain à la voie publique, et vote les crédits nécessaires à ces acquisitions.

Pensions de retraite. — Au nom de la commission des finances, M. Théry-Rasson présente un rapport tendant à liquider sur la base de 497 fr. 50 la pension de retraite de M. Louis Grincomprez, employé d'octroi depuis le 1er février 1878. Adopté.

Institut Colbert. — Sur les conclusions de M. Dupont, rapporteur de la commission de l'instruction publique, le Conseil adopte le nouvel horaire des cours de langues vivantes, pour lesquels des indemnités sont accordées par la ville.

La place de la gare de Tourcoing-les-Francs. — M. Tack donne lecture du rapport suivant de M. Cruque :

» Dans la séance du 29 novembre dernier, vous avez renvoyé à une nouvelle étude des commissions réunies des finances, de la voirie et des chemins de fer, la demande de M. Tiberghien-Lepoutre, proposant la vente d'une parcelle de terrain pour la formation d'une place en face la gare de Tourcoing les Francs.

» Vos commissions ont délégué M. le Maire près de M. Tiberghien à l'effet d'obtenir 25 mètres de largeur de terrain sur toute la longueur de sa propriété à raison de 15 fr. le mètre carré, et l'engagement par M. Tiberghien de ne construire en face de la gare que des maisons d'habitations. Le refus de M. Tiberghien à accepter cette dernière clause oblige vos commissions à vous proposer de ne pas donner suite à cette demande et de voter des remerciements à M. le Maire pour les démarches qu'il a faites auprès de M. Tiberghien. »

Ce rapport est adopté sans observation.

Laboratoire de bactériologie à fonder à Lille. — *Demande de subside.* — Le rapport suivant de la Commission des Finances est déposé par M. Mullier ;

» La Commission des Finances s'est occupée de la demande faite par la ville de Lille à la ville de Tourcoing d'un subside pour la création d'un laboratoire de bactériologie à Lille.

» Votre Commission reconnaît l'utilité de cette création et admet à priori l'allocation d'un large subside. Mais elle se sent arrêtée par une question de principe. Tout en rendant hommage à l'initiative généreuse prise par la ville de Lille, elle estime que ce laboratoire, destiné à desservir toute une région doit être, non pas municipal, mais départemental ou régional. Ce titre indiquerait mieux le but de cet établissement, il traduirait mieux le sentiment de solidarité qui unit les sinistrés français qui nous environnent; il impliquerait enfin l'intervention, au point de vue moral et pécuniaire, du Conseil général du Nord et des Conseils généraux des départements voisins, et, comme c'est à prévoir, le ressort de ce laboratoire doit s'étendre sur plusieurs départements.

» La municipalité de la première ville de notre département donnera sans aucun doute son approbation à cette manière de voir. Pour nous, nous sommes tout disposés à voter une somme dès que la question pourra nous être présentée comme nous l'indiquons ci-dessus et nous serons heureux de voir annexer à la belle Faculté de médecine de Lille une institution aussi nécessaire qu'un laboratoire de bactériologie.

» Si vous partagez, Messieurs, l'avis de la Commission des finances, veuillez prendre une délibération conforme et prier M. le Maire de Tourcoing de la soumettre à M. le Préfet du Nord et à M. le Préfet du Nord. »

M. Glorieux demande si, après les sacrifices faits par la ville, le sérum sera fourni gratuitement.

M. Mullier fait remarquer que c'est précisément pour sauvegarder les intérêts des villes que le rapport demande que l'Institut soit départemental ou régional.

M. Dron dit que, dans sa dernière réunion, le Conseil Général a voté une donation de 10000 fr. La ville de Lille réclamait en même temps une contribution de 25 francs par 1000 habitants pour la fourniture gratuite du sérum. Mais aucune décision n'est prise à ce sujet. M. Dron dit aussi qu'il est d'avis que cet Institut soit régional.

M. le Maire exprime aussi la même opinion. Ce qu'il faut tout d'abord désirer, ajoute-t-il, c'est que l'Institut soit créé, mais c'est aussi que cet Institut soit départemental.

Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions du rapport sont adoptées.

Abonnement avec les brasseurs. — M. Théry-Rasson présente le rapport suivant sur cette question :

« Dans votre séance du 15 novembre dernier, vous avez renvoyé à l'examen de l'administration municipale et de la commission des finances la question de l'abonnement avec les brasseurs.

» Vous savez tous que l'abonnement actuellement en cours prend fin le quinze courant et qu'il a été contracté pour une année moyennant une somme globale de deux cent douze mille francs.

» Il y a donc lieu de renouveler cet abonnement sous des conditions à débattre, ou d'adopter un autre mode de perception; le seul qui se présente est l'exercice puisque, d'après la jurisprudence actuelle du Conseil d'Etat, les villes ne sont plus autorisées dorénavant à établir celui de la circulation.

» Au point de vue des finances municipales, cette question offre le plus grand intérêt, puisque l'impôt sur la bière constitue une des plus importantes ressources de notre budget. Aussi avons-nous apporté à son étude un soin tout particulier. Des considérations diverses ont été émises devant nous par plusieurs personnes compétentes, des renseignements de tailles et des documents sérieux nous ont été obligeamment fournis, c'est donc en parfaite connaissance de cause que nous vous proposons de trancher la question en faveur du renouvellement de l'abonnement.

» Nous devons vous faire observer d'abord, Messieurs, que la fabrication de la bière a sensiblement diminué cette année dans notre ville. En 1893, cette fabrication, déduction faite des sorties, était de 78.158 hectolitres, 52 litres, en 1894, cette même fabrication ne s'élève plus qu'à 72 757 hectolitres 55 litres.

» Nonobstant, nous avons obtenu de MM. les Brasseurs, le maintien pour le nouvel abonnement, du chiffre de 212 000 francs qui a été fixé pour la période qui va finir.

» Eu égard au chiffre obtenu, votre Commission, à l'unanimité, a été d'avis de renoncer à l'exercice; selon nous le recours à l'exercice présente de très graves inconvénients; la mesure est vexatoire, elle entraîne à des dépenses considérables et il ne nous a pas paru qu'au cas actuel, les frais seraient compensés par les bénéfices qu'on en retirerait.

» Votre Commission vous propose donc d'autoriser le Maire à renouveler pour un an à partir du 15 décembre courant l'abonnement avec les brasseurs, moyennant la somme de 212.000 francs et à toutes les conditions du traité d'abonnement actuel. »

M. Benoist discute les chiffres de consommation indiqués par le rapport. Il estime qu'avec le régime de l'exercice on obtiendrait un droit plus élevé. « Nous, nous sommes pas ici pour faire les affaires des « capitalistes ».

M. le Maire dit que dans ses chiffres il ne tient pas compte des bières venant de l'étranger. La commission a examiné cette affaire avec la plus grande attention et il lui a paru que ce chiffre de 212,000 fr. serait avantageux pour la ville.

M. Dron. — Le droit à la circulation n'est donc plus autorisé?

M. le Maire. — Non, il nous a été refusé en 1892, à Roubaix le sollicite sans pouvoir l'obtenir.

M. Théry Rasson. Nous avons constaté une diminution de 8.005 hectolitres; si nous nous en tenions au taux habituel, nous n'aurions que 192.000 francs : c'est donc 20,000 francs en plus que nous avons pu obtenir. Avec le régime de l'exercice, nous serions plutôt en déficit.

M. Benoist. — Qu'on fasse donc un essai de l'exercice.

M. Mullier demande qu'on compte plus par hectolitre et qu'on jauge les tonneaux.

M. le Maire. — Mais il y a un vérificateur des poids et mesures à qui incombe ce soin.

M. Tack. — Tout le monde sait que les brasseurs mettent de l'eau dans la bière. M. Benoist base son raisonnement sur 1200 débits à raison de 52 roudelles par an. Ces bases sont peu sérieuses tandis que le rapport s'appuie sur les chiffres des contributions directes. Le jour où il y aura de l'intérêt pour la ville de recourir à l'exercice, nous prendrons ce moyen, mais pour le moment, votons l'abonnement de 212 000 francs plus avantageux pour nous.

M. Dron fait remarquer qu'à Roubaix quand on a eu recours à l'exercice l'abonnement était tiré sur un chiffre plus bas que celui qui été adopté à Tourcoing, droit qui depuis a toujours été majoré. Cette année, alors qu'il est reconnu que la production a diminué, vous appliquez la même somme et les brasseurs paient sur la base de 26 0/0 de plus qu'ils ne fabriquent. Si la ville de Roubaix agissait comme nous, elle obtiendrait des résultats bien meilleurs. Il ne faut pas oublier que la première année a causé, à Roubaix, un déficit, sans compter les ennuis du régime de l'exercice.

M. Benoist insiste pour la mise en application du régime de l'exercice.

M. le Maire. — J'estime que l'exercice nous donnerait des résultats beaucoup moins avantageux.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 24 voix.

M. le Maire. — Nous aurions en aujourd'hui à traiter la question des clochers. Mais M. Salembien, rapporteur, est malade, M. Dron ne s'est pas préparé et plusieurs membres, dans la persuasion que la question ne serait pas traitée, ne se sont pas rendus à la séance. Je propose donc que le discussion soit remise à une prochaine séance.

M. Tack se rallie à la proposition de M. le Maire, mais il ne serait pas, à son avis, incorrect de discuter dès aujourd'hui.

M. le Maire propose de fixer au 21 la discussion de cette question. Adopté.

Travaux de voirie. — L'agent voyer cantonal avait proposé de confier au service vicinal le service d'entretien des trottoirs en scories sur les routes départementales, travail actuellement effectué par la voirie municipale. La Commission de la voirie, par l'organe de M. Cruque, propose le maintien de l'état actuel et de repousser la proposition de l'agent-voyer. — Adopté.

— M. Mullier dépose un vœu tendant à ce que le système décimal soit appliqué strictement comme l'exige la loi pour la mesure de la bière.

Cette motion est appuyée après échange d'observations.

Le Conseil s'ajourne au 21 courant et la séance est levée.

Comme Prime extraordinaire

à ses lecteurs, la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente, au prix de **2 francs, et 2,50** par la poste, un **ALBUM DE MUSIQUE** superbe, composé de romances et de morceaux de piano choisis.

Titres des morceaux :

1. Celèbre Menuet. — 2. Cantate. — 3. Le Gondolier. — 4. Air d'Orphée. — 5. Marche funèbre. — 6. Les Plaintes de la jeune fille. — 7. Le Torrent, valse. — 8. La Truite. — 9. Toulon-Cronstadt, marche. — 10. Sérénade de Don Juan. — 11. Annette, polka. — 12. L'Eloge des larmes. — 13. Polka des Fous. — 14. Chant de Mignon. — 15. Air Favori — 16. La Sérénade. — 17. Polka lente. — 18. L'Anneau brisé. — 19. Rodezky, marche. — 20. Air de Renaud. — 21. La Vie pour le Tsar, mazurka. — 22. Sur l'Eau, Duetto. — 23. Duetto de la Flûte enchantée. — 24. Quadrille des Lanciers. 37890—38902

LILLE

Société régionale des architectes du Nord de la France. — La séance mensuelle de la société régionale des architectes du Nord de la France a été tenue à Lille le 6 décembre, sous la présidence de M. Batteur, vice-président.

M. le président a d'abord donné connaissance de divers renseignements relatifs à l'enseignement de l'architecture en province, il a ensuite rendu compte de deux ouvrages offerts à la Société par Mgr Dehaisnes, président de la Commission historique du Nord.

Ces ouvrages, du plus grand intérêt, se rapportent aux objets d'art qui existent dans les édifices publics de l'arrondissement de Lille et aux monuments du département; ils ont été rédigés en exécution d'un vœu du Conseil général du Nord.

Des félicitations et des remerciements sont adressés à l'auteur de ces deux remarquables ouvrages.

Facultés catholiques de Lille. — M. Tierny vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en droit.

— M. Debouvry a passé avec succès son premier examen de doctorat.

Mort de M. Lucien Rouzé. Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Lucien Alexandre Rouzé, enlevé presque subitement à l'affection des siens, dans sa soixante-sixième année.

M. Rouzé était un homme de bien, qui sera vivement regretté et qui consacrait tout son dévouement à l'œuvre si nécessaire des écoles libres; il était président du comité des écoles catholiques de la paroisse Saint-Maurice. Il faisait aussi partie du conseil d'administration de l'Œuvre de Notre-Dame de la Treille.

Aimant beaucoup les arts, M. Rouzé était vice-président de l'Union artistique du Nord. Pendant plusieurs années, il avait également rempli les fonctions d'administrateur des hospices et du bureau de bienfaisance.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 11 décembre.* — VOL D'UNE BALLADEUSE. — Nous avons rendu compte hier des circonstances dans lesquelles la voiture à bras de M. Labbé-Coppin, qui stationnait à la porte du magasin, avait été emportée par deux individus Joseph Libbrecht, 57 ans, forgeron, et Désiré Verschore, 50 ans, mécanicien. Le jugement avait été rendu à l'audience de mardi. Le tribunal condamne chacun des prévenus à six jours de prison.

TENTATIVE DE VOL DE VOLAILLES. — Henri Lambron, 21 ans, manœuvre à Wattrelos, doit payer 500 francs d'amende. Emile Vercandt, 18, ans, peigneur, seize jours 500 fr. d'amende. Arthur Vermoolekot, 17 ans, rattacheur, seize jours de prison, 500 francs d'amende.

Tribunal de commerce de Lille. — LA CONTRAVENTION DES VOITURES DE BRASSERIE. — Une affaire intéressante s'est plaidée hier devant le tribunal de commerce de Lille, représenté par MM. Bocquet, président ; Bonte et Rogez, juges. Un brasseur de notre ville avait assigné en paiement un de ses cabaretiers auquel il fournissait de la bière non point en roudelles, mais en demi-roudelles. La somme réclamée s'élevait à 533 fr. 55, dont 325 fr. 85 pour fourniture de bières, et 7 fr. 50 pour frais de protêt.

Le débitant refusa de payer, alléguant qu'il y avait lieu à règlement de comptes, par ce motif que les demi-roudelles ne contenaient pas la quantité de 81 litres que devait contenir normalement chaque demi-roudelle : il offrit, du reste, le paiement, sous défalcation d'une somme représentant, d'après lui, la quantité de bière manquante. Me Roche a développé des conclusions dans ce sens.

Me Verstaen représentait les intérêts de M. Vandame. L'affaire est renvoyée au 7 janvier prochain. M. Bonte a été nommé juge enquêteur.

Cour d'appel de Douai. — *Transports.* — Mme veuve Charles Toussaint, commissionnaire de transports à Paris, est appelante d'un jugement commercial de Tourcoing, du 15 mai 1894, rendu entre elle et MM. Lassalle et Degrelle, commissionnaires de transports en cette dernière ville. Ceux ci, de leur côté, font appel incident.

Les avocats des plaideurs sont Me Paillet, du barreau de Paris, et Boutet du barreau de Douai.

Une association en participation a été contractée entre ces parties, pour le transport, par wagon capitonné, des tissus de Tourcoing-Roubaix à Paris. Des difficultés sont bientôt survenues, et MM. Lassalle et Degrelle, refusant de continuer l'association, assignèrent Mme Toussaint.

Ils demandèrent la rupture et la liquidation, un renvoi à compter dans ce but, une condamnation provisionnelle à 5,000 fr et 1,000 fr. de dommages-intérêts. Mme veuve Toussaint, d'autre part, a conclu à ce que le compte se soldât par 474 fr. 10 seulement, au rejet de la demande de dommages-intérêts de MM. Lassalle et Degrelle et, au contraire, à des dommages intérêts à son profit à elle.

Le jugement du 15 mai a déclaré qu'à partir du 23 mars 1894, Mme veuve Toussaint avait encouru la résiliation de l'association en participation. Il a rejeté les demandes respectives de dommages-intérêts. Mais il a condamné la défenderesse à payer à MM. Lassalle et Degrelle une provision de 4,000 francs à valoir sur les sommes pouvant être dues par elle. Il a renvoyé les plaideurs devant juge, pour établir exactement leurs droits et comptes.

Il nous est impossible d'entrer dans le détail des griefs qu'ils se sont faits réciproquement, et des discussions sur les éléments de leur compte, tels que la rémunération de Mme veuve Toussaint pour ses camionnages. Les appels réciproques des parties rétablissent le débat devant la seconde chambre de la Cour, avec son étendue de première instance.

Il nous faut attendre l'arrêt, et nous le résumerons.

— *Audiences des lundi et mardi 10 et 11 décembre.* — MORTE-BOSSUT CONTRE LITTY. — Me Thevenet expose que M. Charles Litty, négociant à Paris, a été déclaré en faillite, par le tribunal de commerce de la Seine, après un jugement commercial de Roubaix, exécutoire, nonobstant appel et rendu le 13 juin dernier, au profit de MM. Motte-Bossut fils. Le syndic soutient aujourd'hui l'appel de ce jugement.

M. Litty avait, à Paris, une usine dont l'exploitation cessa, quand le bail prit fin. Il possédait des métiers, et notamment pour la fabrication de tissus spéciaux. Il transporta ses machines à Roubaix où MM. Motte-Bossut les acceptèrent chez eux.

Les conventions ou les pourparlers des parties sont relatés dans une correspondance qui va de fin mars commencement avril au mois d'août 1892. La discussion porte sur cette correspondance, sur son interprétation, sur la situation respective qu'elle fit aux plaideurs d'aujourd'hui, sur le point de savoir si M. Litty fut en quelque sorte un participant intéressé ou simplement un dépositaire et un représentant à Paris de MM. Motte-Bossut. Le débat s'étend à l'attribution conventionnelle de compétence que les contractants auraient faite au tribunal de Roubaix. Il s'engage enfin sur les griefs de MM. Bossut au regard de M. Litty, le reproche qu'ils lui font d'avoir manqué à ses devoirs ou à ses obligations contractuelles, la violation des conventions qu'ils ont demandée à ses torts, et les mesures qu'ils ont obtenues, tant au sujet des marchandises que de la comptabilité, pour arriver à liquider la situation et à sauvegarder leurs droits.

Le tribunal de commerce de Roubaix a statué tant comme lieu de paiement qu'en vertu de l'attribution de juridiction prévue par les conventions. Il a résilié les conventions au profit de MM. Motte-Bossut. Il a condamné M. Litty à leur remettre toutes les marchandises leur appartenant et tous les éléments de correspondance et de comptabilité relatifs aux opérations pour lui faites par eux. Il a pris des mesures pour assurer l'exécution de cette partie de sa décision. Il a enfin renvoyé à compter devant juge.

Les intérêts de MM. Motte-Bossut ont été défendus, devant la première chambre de la Cour, par Me de Beaurepaire.

Les plaidoiries ont été longues. Il est complètement impossible que nous entrions ici dans le détail des faits et des moyens respectifs. Nous ne pouvons que donner une idée générale, un aperçu du procès, et attendre l'arrêt de la Cour que nous résumerons.

— *Audience du 11 décembre.* — FAILLITE. ARRÊT. — La Cour confirme le jugement déclarant la faillite de la société Marlen et Cie, des sieurs Giot et Gelle et de la demoiselle Gelle. Elle décide que le tribunal de commerce de Lille a pu la prononcer et que le sieur Gelle doit aussi être considéré comme ayant été commerçant.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — Dimanche 16 décembre, à cinq heures du soir, aura lieu, dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, le grand concert organisé par l'*Association amicale des anciens élèves de l'Institut Colbert*, avec le concours de la *Société des Concerts symphoniques*, de Tourcoing, directeur M. Frédéric Dubois, d'une section de la société de gymnastique et d'armes l'*Union Tourquennoise*, de Mlle Alice Cuvelier, premier prix du Conservatoire de Lille, de M. Lardinois, professeur de clarinette, premier prix du Conservatoire de Bruxelles, et quelques autres artistes distingués.

Nous donnerons dans quelques jours le programme de cette soirée.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 13 DÉCEMBRE

8e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

— SPECTACLE DE FAMILLE —

« SI » J'ÉTAIS « ROI »

OPÉRA COMIQUE EN 3 ACTES. — Musique de Adam

AVEC LE

Ballet des Bayadères

Prix des places ordinaire. — La location est ouverte

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 11 décembre.* — Jean Frick, rue Vauban, 40. — Fernande Preux, rue de la Blanche, 114. — Jules Huysens, rue du Duc, cour Tellier, 6. — Louis Vanoost, rue Ste-Elisabeth, 20. — Elise Detourmy, rue de l'Industrie, 180. — Madeleine Prouvot, rue Charles-Quint, 31. — Fernande Roussel, rue de Barbieux. — Marie Planquelle, rue de l'Alma. — Denise Pattyn, rue Tourcoing, 99. — *Mariages.* — Henri Dubamel, 22 ans, ébéniste, à Roubaix et Maria Filbois, 27 ans, directrice de l'école professionnelle d'Avelin. — Léon Grotzinger, 29 ans, coiffeur, à Roubaix et Anna Holzendorf, 22 ans, piqueuse à Roubaix. — *Décès du jour.* — Louis Dumont, 17 ans, rue de l'Epeule, 40. — Suzanne Planquart, 1 mois, rue des Longues-Haies. — Marguerite Vanluyten, 7 jours, Hôtel-Dieu. — Céline Duquesnoy, 34 ans, rue de Soubise. — Désiré Desnouvaux, 6 mois, rue des Longues-Haies. — Julie Dumon, 61 ans, rue de Rohan, 11. — Philomène Vanrenotte, 57 ans, rue de Soubise, 102.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 11 décembre.* — Albert Cuvelier, au Halluc. — Polydor Vandenhaghe, rue des Francs. — Madeleine Vanhove rue Fin de la Guerre. — *Déclarations de décès.* — Charles-Louis Hellin, 40 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs des pauvres. — Fidèle Catteau, 3 ans 5 mois, rue St-Pierre, 7. — Philomène Lefebvre, 30 ans 11 mois, ménagère, rue du Petit-Caporal. — Louise Clarisse, 81 ans 6 mois, sans profession, rue Fin de la Guerre. — Aimé Sinaeve, 2 mois, au pont de Neuville.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 décembre.* — Henri Joseph d'Halluin, au Halluc. — *Mariage.* — Julien Debuf, 43 ans et Louise Vanhuyne, 32 ans. — *Déclaration de décès.* — Isabelle Houset, 78 ans, au Flégard.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEVEUGLE-DECLERCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Emile-Auguste-Louis LEVEUGLE, veuf en premières noces de dame Pélicie FOUQUART, et en secondes noces de Dame Sophie Palmyre DECLERCK, décédé à Roubaix, le 9 décembre 1894, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 13 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, Boulevard de la République, 18.

Les amis et connaissances de la famille DUTHOIT-BURETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Pierre DUTHOIT, comptable de la maison J et A. Dubar, décédé à Roubaix, le 10 décembre 1894, à l'âge de 33 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 13 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 12 dudit mois, à 4 h. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 49.

Les amis et connaissances de la famille POISSONNIER-GALLET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Casimir-Joseph POISSONNIER, conseiller municipal, décédé à Lys-lez-Lannoy, le 10 décembre 1894, dans sa soixante-dixième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 14 courant, à 10 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, à Lys (en face la gare de Lannoy). — L'Obit du mois sera célébré en la même église, lundi 7 janvier 1895, à 10 h.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 13 décembre 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Ernest BROUILLART, marguillier de la paroisse Saint-Martin, époux de Dame Eugénie DUTHOIT, pieusement décédé à Roubaix, le 11 décembre 1893, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Mouveaux, le jeudi 13 décembre 1894, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sabine-Héloïse LEFEBVRE, décédée à Mouveaux, le 12 décembre 1893, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

L'affaire Tremblier. — C'est Me Hattu, du barreau de Douai, qui présentera devant la Cour d'assises la défense de Tremblier l'assassin présumé du malheureux Farbos, qui, ainsi que nous l'avons relaté, a été tué et complètement dépecé à Buenos Ayres.

Arrestation d'un anarchiste à Saint-Amand. — Mardi, vers sept heures et demie du matin, la gendarmerie de Saint-Amand rencontrait dans la ville un individu à mine suspecte, qui refusa d'abord de répondre aux questions qui lui étaient adressées.

Conduit devant le maréchal des logis, il finit par déclarer se nommer Lucien Menneveux, âgé de 19 ans, ouvrier mineur à Wavrechain. Cet individu, qui passe pour un anarchiste dangereux, était depuis longtemps recherché. Il a été mis en état d'arrestation.

Une tentative de déraillement à Hondschoote. — Une enquête est ouverte au sujet d'une tentative de déraillement qui s'est produite près d'Hondschoote. Des malfaiteurs ont placé des pierres sur les rails ; la locomotive a failli sauter hors de la voie.

C'est le troisième attentat commis depuis l'inauguration du nouveau chemin de fer des Flandres, c'est-à-dire depuis deux mois.

PAS-DE-CALAIS

Vol à l'église de Liettres. — Des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans l'église de Liettres, ont fracturé la serrure du tabernacle, qui était vide; ils ont forcé aussi plusieurs troncs placés dans la sacristie, mais leur récolte a dû être maigre, car M. Lamiaux, curé de Liettres, avait vidé ces troncs quelques jours auparavant.

BELGIQUE

M. l'abbé Daens à la Chambre. — L'abbé Daens, accompagné de M. Van Bunnen, qui fut candidat sénateur à Alost, est allé, mardi, choisir sa place au Parlement.

L'honorable député occupera le siège entre M. Huyshauwer, député ouvrier de Gand, et M. Broers, bourgmestre de Malines.

Les pièces de l'élection d'Alost n'étant pas encore parvenues à la Chambre, la vérification des pouvoirs de MM. Woeste et Daens a dû être remise à mercredi.

M. Daens est arrivé à 2 heures à la Chambre. Des curieux, la plupart des catholiques d'Alost, massés devant les grilles du parc, ont fait une ovation discrète au nouveau député.

M. l'abbé Daens a longuement conversé à la Chambre avec M. l'abbé Keesen, sénateur provincial du Limbourg.

Ayant appris que les pièces relatives à l'élection d'Alost n'étaient pas arrivées à la Chambre, M. Daens a quitté la salle de lecture après s'être entretenu avec plusieurs députés.

On a interrogé, durant la séance, les membres de la droite sur le point de savoir si l'élu d'Alost serait convoqué aux réunions de la droite. Quelques membres se sont distingués par leur zèle à agir auprès de certains de leurs collègues pour les amener à donner une réponse [illegible]

Comme nous l'avons dit, M. l'abbé Daens s'est trouvé, à partir de 2 heures, au Palais de la Nation.

S'empressaient autour de lui : MM. Huyshauwer, représentant de Gand ; Janssens, député de St-Nicolas, et M. Coremans.

On se rappelle que M. Coremans est allé, il y a huit jours, faire une charge à fond, à Alost, contre M. Daens.

Néanmoins, M. Coremans n'hésite pas à souhaiter la bienvenue à son collègue, qui déclare être enchanté de trouver un ami dans l'adversaire de la veille.

M. l'abbé Daens s'est présenté mardi matin chez M. Beernaert qui l'a reçu avec cordialité. Le nouveau député d'Alost a fait la même démarche auprès de M. de Baer et, qui était absent.

A son arrivée à la Chambre, l'honorable chef du cabinet est allé directement à M. Daens, lui a serré la main et lui a dit : « J'ai regretté d'être absent tantôt : j'eusse été heureux de recevoir un des députés catholiques d'Alost. »

M. Daens est resté jusque trois heures en compagnie